



UNAC

UNION
NATIONALE
DES AUTEURS
ET COMPOSITEURS



Paris, le 21 mars 2012

Madame Marie-Françoise Marais
Présidente
Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres
et la Protection des droits sur Internet
4, rue de Texel
75014 Paris

Madame la Présidente,

Nous avons appris par la presse la mise à disposition publique d'un questionnaire, ouvert à tous, résultat de la mise en place le 24/10/2011 d'un chantier à l'initiative de la Hadopi, sur le thème des exceptions au droit d'auteur et aux droits voisins. Nous avons trouvé ce document sous votre sigle sur le site Hadopi et nous avons pris note qu'il y est librement téléchargeable ...

Nous nous permettons de nous adresser directement à vous, en ce que vous avez autorité sur l'ensemble des personnels des différentes directions de la Hadopi et sur tous les travaux menés en son sein et sous son égide.

Représentant directement les auteurs et les compositeurs, notre première source d'étonnement est bien sûr de n'avoir pas été mis au courant de cette initiative, ni d'avoir été invités à la moindre concertation, dès lors que sont impliqués non seulement le sort de nos œuvres, mais en règle générale la survie économique des créateurs d'œuvres numérisables. La Hadopi considèrerait-elle que les exceptions au droit d'auteur doivent se discuter ou se décider sans que les créateurs ne soient consultés ?

Que ce questionnaire, une fois terminé, ne nous ait pas été adressé est donc symptomatique d'un état d'esprit préoccupant pour nous, vous le comprendrez bien. De plus, il est clair que la philosophie des items de ce questionnaire témoigne d'ores et déjà d'une volonté de remise en cause d'un des fondements mêmes du droit d'auteur en suggérant l'hypothèse de la création et de la reconnaissance d'un véritable droit de l'exception à la propriété exclusive du créateur.

D'autre part, il est surprenant que le CSPLA n'ait pas été informé lui-même de la mise en route de ce chantier, dès lors que cet organisme est en charge de tels travaux ou études et présente l'intérêt de réunir en son sein une représentation des auteurs, des diffuseurs, des autorités de l'Etat concernées (y compris, comme vous le savez, un représentant de la plus haute juridiction judiciaire) et des représentants des consommateurs.

.../...

Mais notre plus grande surprise vient, bien sûr, du fait même que ce chantier sur les exceptions au droit d'auteur et aux droits voisins soit de l'initiative de la Hadopi.

Pour nous, les missions de la Hadopi sont uniquement de promouvoir le développement de l'offre légale et d'observer l'utilisation licite et illicite des œuvres sur Internet, de protéger les œuvres à l'égard des atteintes aux droits qui leurs sont attachés et de réguler l'usage des mesures techniques de protection.

Nulle part, il n'a été prévu par le législateur que la Hadopi jouisse d'un pouvoir d'auscultation et de diagnostic de l'effectivité de telle ou telle disposition en matière de propriété littéraire et artistique. À plus forte raison la loi n'a pas envisagé ou autorisé que cet organisme puisse, de sa propre initiative, être une force de propositions ou de modifications du droit d'auteur. En conséquence, la Hadopi ne nous semble pas être le lieu ad hoc pour débattre de ce sujet.

En préalable à notre conclusion nous souhaitons vous préciser que nous sommes parmi les organisations ayant soutenu la création de la Hadopi.

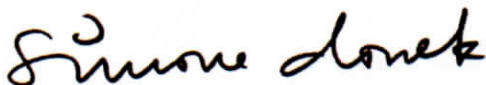
En toute franchise, les auteurs et nos organisations n'accepteront pas que la Hadopi puisse vouloir justifier son existence, mise en cause par certains politiques, en bradant leurs intérêts fondamentaux. Ils ne voudront pas soutenir la Hadopi plus longtemps, si celle-ci entend remettre en cause leur statut déjà fragile et leurs droits continuellement détournés.

Nous sommes évidemment à votre disposition pour en discuter avec vous-même ou avec les responsables de ce « chantier » Messieurs Jacques Toubon, Christophe Alleaume et Madame Cécile Méadel. En attendant, nous ne répondrons pas à ce questionnaire car nous refusons, en participant à ces travaux, de les alimenter ou d'en justifier les finalités visées.

Nous espérons vivement que la Hadopi en revienne à une appréciation plus exacte de son rôle, ce qui, selon nous, devrait avoir pour conséquence, l'arrêt de la diffusion de ce questionnaire.

Croyez, Madame la Présidente, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Simone Douek



Présidente du Snac

Dominique Pankratoff



Président de l'Unac

Cc : Frédéric Mitterrand – Ministre de la Culture.
Sylvie Hubac – Présidente du CSPLA.
Olivier Henrard – Conseiller Culture – Palais de l'Elysée.